Les Maisons de justice et du droit du Grand-Orly Seine Bièvre sont des lieux d’accueil, d’écoute, d’orientation et d’information juridique, ouverts à toute personne souhaitant s’informer sur ses droits et ses obligations, être orientée, conseillée ou assistée dans ses démarches juridiques ou administratives, quel que soit son lieu de résidence.

Pour être accessibles à l’ensemble des habitants du territoire, nos Maisons de justice et du droit sont situées l'une au sud, l'autre au nord du territoire.

Des permanences gratuites, confidentielles et anonymes sont assurées par des intervenants pour répondre aux 4 missions principales des Maisons de justice et du droit.

Objectifs

Garantir l’accès au droit pour tous (avocats, juristes, notaires, greffiers, écrivains publics)
Des informations juridiques et pratiques sont données par des avocats, notaires, juristes, greffiers sur des situations que vous pouvez rencontrer dans la vie quotidienne (famille, travail, logement, consommation, droit pénal, surendettement, droit des étrangers, …)
Des écrivains publics peuvent vous accompagner dans la rédaction de vos courriers

Concourir à l’aide aux victimes

- Une information sur leurs droits et un accompagnement dans leurs démarches juridiques et judiciaires dispensés par les associations départementales d’aide aux victimes.
- Une écoute privilégiée et un soutien face aux difficultés et à l’isolement rencontrés, assurés par une psychologue.

Favoriser le règlement amiable des litiges du quotidien (conciliateurs de justice, médiateurs familiaux, délégué du défenseur des droits)

Activités judiciaires de proximité
Les MJD offrent des réponses rapides et adaptées à la petite et moyenne délinquance.
Elles apportent également des réponses éducatives aux difficultés des jeunes et assurent un suivi des mesures de réparation par le biais d’un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse et d’associations.
Le Service pénitentiaire d’insertion et de probation (SPIP) aide à la réinsertion des personnes condamnées par la justice pénale.
Les personnes sont reçues sur convocation.

Informations utiles

Quelle que soit votre demande, vous serez accueilli et guidé vers les professionnels compétents. La majorité des permanences se déroule sur rendez-vous.

Renseignez-vous auprès des Maisons de justice et du droit. Pour être accessible à l’ensemble des habitants, une MJD est située au sud, l’autre, au nord du territoire.

Horaires MJD Athis-Mons :

- Lundi : 14h-18h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h30 / 13h30-18h
- Vendredi : 9h-12h 30 / 13h30-16h

Téléphone : 01 69 57 82 80 (Athis-Mons)
Mail : mjd [dot] athismons@grandorlyseinebievre [dot] fr
(mjd[dot]athismons[at]grandorlyseinebievre[dot]fr)

Horaires MJD Villejuif :
Accueil physique et téléphonique :

- Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
- Mardi : 9h-12h30
- Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
- Jeudi : 13h30-19h30
- Vendredi : 9h à 14h30
- Accueil exclusivement téléphonique : Mardi : 13h30-16h30

Téléphone : 01 43 90 25 25 (Villejuif)

Mail : mjd [dot] villejuif@grandorlyseinebievre [dot] fr (mjd[dot]villejuif[at]grandorlyseinebievre[dot]fr)
mjd [dot] val-de-bievre@justice [dot] fr (mjd[dot]val-de-bievre[at]justice[dot]fr)

Adresse

Maison de justice et du droit d'Athis-Mons
4, Avenue François Mitterrand
91200 ATHIS-MONS
France

Maison de justice et du droit de Villejuif
65, rue Jean Jaurès
94800 VILLEJUIF
France

Localiser sur la carte

Contact

https://grandorlyseinebievre.fr
Tous les partenaires

Type de structure
Organisme d'État
Type de public
Tout public (Viry et autres)
Tranche(s) d'âge(s)
Jeunes adultes (16-25 ans)
Public adulte
Thématique
Accès aux droit
Tous les partenaires
Envoyer la fiche
Publié le 16.12.2024 - Mis à jour le 03.01.2025